

Dictionnaire
topographique, historique
et statistique de la Sarthe
par J.R.Pesche
(1829)



Jesche
par Delattre,
sur Christ juius, 18.

Gravure représentant Julien Rémy Pesche, tirée du livre "Un pharmacien historien et naturaliste J.-R. Pesche" écrit par M. le Dr Delaunay en 1921.

BERSAY.

BERSAY, **BERCÉ**, **BURSÉ**, *Burseio*, alias *CLEOPHAS*; forêt nommée encore de **BOIS-CARBON** et aussi de **JUPILLES**, à cause de sa proximité de la commune de ce

nom, est avec celle de Perseigne, le plus considérable massif de bois du département. Située à sa presque extrémité S. S. E., dans les arrondissemens de Saint-Calais et de la Flèche, elle occupe un plateau assez élevé. Sa forme est semi-circulaire et comme en croissant, dont le plus grand diamètre de l'E. à l'O. est de 16 kilom., ou de 21, en décrivant sa courbe; tandis que ses différens diamètres du N. au S., à son extrémité O., à son milieu et à son extrémité E., ne sont que de 3 kil. $\frac{1}{2}$, 2 kil. $\frac{1}{2}$, et 6 kil. $\frac{1}{2}$. Elle contient environ 5 mille hectares de bois, dont l'essence principale est le chêne, formant une belle futaie; le taillis ne s'y trouve qu'en petite proportion. Outre les pièces de marine qu'on en tire et qui sont flottées sur le Loir, pour Nantes, des ports de la Pointe et de Coëmont, et les autres gros ouvrages en bois qu'on y débite, tels que merrains, atelles, palis, etc., etc., on y façonne encore une infinité de petits ouvrages et ustensiles de ménage: cébilles, écuelles, saunières, cuillers à pot et à ragoût, godets, lardoires, chantepleurs, fuseaux, pesons, boutons, etc., etc.

Cette forêt, du domaine royal aujourd'hui, dépendante de l'apanage de **MONSIEUR**, frère du Roi, en 1790, est traversée du N. au S., à son extrémité O., par la route royale n.° 158, du Mans à Château-du-Loir; et à l'E., par le grand chemin de Lucé à la même ville. Un grand nombre de petites rivières et de ruisseaux prennent leur source aux différens versans du plateau sur lequel elle est située, se dirigent au S. et à l'O., et vont se jeter dans le Loir et dans l'Hoisne; les principaux sont: la Veuve, le Dinan, l'Ire, la Prélambert, Laune, le Rhone et le Narais.

La manière d'écrire le nom de cette forêt a beaucoup varié, ainsi qu'on en peut juger, par une suite d'aveux que nous extrayons de la curieuse compilation intitulée *Noms féodaux*. — En 1342, Henriot de Perries possède le domaine, vigerie, et « droit d'usage en la forêt de Beurçay. — 1396 et 1403, Jean Mareschal, a justice et voirie en sa terre de Sarceau et « droit d'usage en la forêt de Burçay. » — 1402, Macé Hardiau, possède la terre seigneuriale de la Gauldroère ou Gauldruyère, paroisse de Jupilles, et « droit d'usage en la forêt de Bersay. » En 1489, Jean Hardiau a les mêmes possessions. — 1483, Pierre Bataille, écuyer, seigneur de Daron, a « droit d'usage en la forêt de Bersay. » — 1489, Jean de Chissé, écuyer, seigneur de Vaux-le-Vicomte, pour Marie Freimère son épouse, « droits d'usage en la forêt de Bersay. » — 1491, Macé Gault, possède le fief de l'Espinardièrre, paroisse de Bier, et « droit d'usage en la forêt de Beurçay. » — 1662, 1673, Léonard Foullé, garde des Sceaux en la Cour des Aides de Guienne, est possesseur de la terre seigneuriale d'Orne, fiefs et arrière-fiefs en dépendans, « avec le droit d'usage en la forêt de Bersay. » — En 1331, suivant une Charte particulière, Jean, comte de Dreux, sire de Montpensier et de Château-du-Loir, fait don aux orateurs et chapelains de la collégiale de Pruillé-l'Eguillé, des droits de pacage, paissage et abeillage dans sa forêt de Beursai et Bois-Carbon; droit d'y prendre tout le bois nécessaire pour réédifier leur église, la tour, les maisons desdits orateurs et celles de tous leurs tenanciers; celui nécessaire pour faire pressoirs, cuves et tonneaux; quarante charretées de bois pour leur chauffage; et de plus, il leur donne 37 livres de rente, à prendre sur les ventes de ladite forêt. — Les seigneurs de la terre de la Fontaine, paroisse de S.-Mars-d'Oustillé, s'attribuaient le droit de chasse à cor et à cri dans toute l'étendue de ladite forêt, avec celui de perrage, de pacage, d'y prendre bois à bâtir, à faire merrain et à chauffer; droit qui n'a cessé d'être exercé que depuis 150 ans. — En 1163, Henri II, roi d'Angleterre et comte du Maine, fonda dans la forêt de Bersay, un couvent de l'ordre de S.-Etienne, du nom de Grandmont.